Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Gaëlle DEMPURE
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : gaelle.dempure@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 22 mars 2019

Prise d'acte n°6066

Monsieur,

L'élevage avicole que vous exploitez sur la commune de Vernoux en Gâtine bénéficie, au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié n° 3113 du 15 décembre 1998 pour un effectif de 61 800 emplacements volailles.

Compte tenu de l'effectif de votre élevage (référencé dans la base de données des installations classées sous le n° S3IC 0579-00769), celui-ci relève du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite directive IED et doit répondre aux conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) figurant au BREF « Elevages intensifs de volaille et de porcins », publié le 21 février 2017.

Aussi, conformément aux dispositions des articles R515-70 et suivants du code de l'environnement, vous avez présenté un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de votre installation au regard de ces MTD le 11 décembre 2018, complété le 28 février 2019. Votre dossier ayant été déclaré conforme, l'instruction technique a été finalisée le 5 mars 2019.

Après examen, en liaison avec l'inspection des installations classées et au vu de son rapport du 7 mars 2019, il ressort que les prescriptions qui vous sont imposées par l'arrêté préfectoral d'autorisation susvisé ne nécessitent pas d'être actualisées.

Je prends donc acte, conformément à l'article R 515-73 du code de l'environnement, de votre déclaration dans le cadre du réexamen de vos conditions d'exploitation, qui pourra vous être opposée par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Didier DORÉ

M. DAVID Dominique
La Mignonière
79240 VERNOUX EN GATINE